

BIOALLIANCE PHARMA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3.105.523,50 euros
Siège Social : 59, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris
410 910 095 RCS Paris

**Rapport semestriel narratif au 30 juin 2007
établi conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et aux articles
222-4 à 222-6 du Règlement Général AMF**

Le présent rapport est établi conformément aux communiqués de l'AMF en date du 16 octobre 2006 et 14 février 2007 sous une forme narrative, étant entendu que les comptes semestriels complets seront rendus publics le 4 septembre 2007.

Au cours du premier semestre 2007, BioAlliance Pharma a réalisé parfaitement son plan opérationnel, en ligne avec ses objectifs stratégiques :

- **Loramyc® a obtenu en France un prix et un taux de remboursement reflétant l'innovation apportée aux patients ;**
- **La Société a mis en place sa structure commerciale européenne – SpeBio - sous forme d'une joint-venture focalisée en oncologie ;**
- **La Société a finalisé son accord de licence pour les Etats-Unis avec un partenaire idéal, Par Pharmaceutical (accord signé le 2 juillet). La Société réussit ainsi à totaliser 80 millions d'euros d'accords industriels, assortis de royalties significatives correspondant au stade d'avancement de ce premier produit.**

Forte de ces accords, de ses trois produits en Phase III et de son portefeuille de projets dans le domaine du cancer et du VIH, BioAlliance Pharma n'a jamais été aussi confiante dans sa capacité de croissance.

Loramyc® a obtenu en France un prix et un taux de remboursement reflétant l'innovation apportée aux patients. Dans la foulée de l'obtention en octobre 2006 de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) de son produit Loramyc®, premier anti-fongique buccal muco-adhésif indiqué pour le traitement des candidoses oropharyngées du patient immunodéprimé, la Société a signé début juin avec le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) la convention de prix fixant à 4 euros le coût de traitement journalier du Loramyc® sur le marché français, soit 56 euros la boîte de 14 comprimés en prix fabricant ou 70 euros en prix public. Ce prix est situé dans la fourchette haute prévue par les analystes financiers.

Le produit a été inscrit durant l'été sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux au taux de 65% et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités (hôpitaux). L'équipe commerciale d'attachés scientifiques de la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma a désormais tous les éléments pour lancer en France, dès le mois de septembre 2007, le premier produit du Groupe.

Prochaines étapes :

- BioAlliance Pharma va générer au second semestre 2007 le premier chiffre d'affaires issu de la vente d'un produit développé par la Société.

La Société a mis en place sa structure commerciale européenne – SpeBio - sous forme d'une joint-venture focalisée en oncologie. Avec des revenus et des coûts partagés à 50/50, cette filiale basée aux Pays-Bas aura pour objectif la commercialisation de Loramyc® en Europe (hors France).

Prochaines étapes :

- les AMM attendues dans chaque pays à l'issue de la procédure européenne de reconnaissance mutuelle sont prévues pour 2008.

Selon les termes du contrat de Joint Venture, BioAlliance Pharma recevra jusqu'à 29,5 millions d'euros de la part de Spopharm, société également spécialisée en oncologie à l'hôpital. La Société a déjà reçu 8 millions d'euros, les 21,5 millions d'euros complémentaires étant liés à l'approbation de Loramyc® dans deux pays d'Europe importants et à des performances de vente atteintes par le Loramyc® sur le territoire de la Joint Venture (pays de l'Union Européenne, excepté la France où BioAlliance a déjà établi sa propre force de vente, plus la Suisse et la Norvège).

BioAlliance aura la possibilité de racheter la participation de Spopharm dans la Joint Venture ainsi que les droits de distribution à tout moment à partir de la cinquième année de commercialisation, à des conditions prédéfinies et acceptées contractuellement.

BioAlliance Pharma a finalisé avec succès son accord de licence pour les Etats-Unis avec un partenaire idéal, Par Pharmaceutical (accord signé le 2 juillet). Cette préparation a trouvé son aboutissement dans la signature, le 2 juillet, de l'accord aux Etats-Unis décrit ci-dessous.

Les trois essais cliniques de phase III actuellement en cours signent la maturité du portefeuille de BioAlliance Pharma. Au cours du semestre, la Société a enregistré plusieurs avancées importantes dans ses programmes de développement clinique.

BioAlliance Pharma a poursuivi son essai clinique pivot de phase III aux Etats-Unis pour son produit Loramyc®.

Prochaines étapes :

- La Société prévoit de terminer fin 2007 le recrutement des patients, ce qui lui permettra de finaliser cet essai clinique en 2008 et de déposer le dossier d'enregistrement du produit auprès de la FDA (Food and Drug Administration) en S2 2008 ;
- L'approbation de la FDA est anticipée en S2 2009.

L'essai clinique de phase II/III concernant doxorubicine Transdrug® dans le cancer primitif du foie, démarré en décembre 2006, s'est également poursuivi en Europe.

Prochaines étapes :

- Les résultats de l'étude de phase III sont attendus en S2 2009.

En parallèle, la Société a démarré son essai clinique de phase III concernant aciclovir Lauriad® dans l'herpès labial dans cinq pays : la France, l'Australie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la République Tchèque.

Prochaines étapes :

- La soumission du dossier d'AMM en Europe est prévue en S1 2009.

Fin janvier 2007, un placement privé organisé par Invest Securities a permis le reclassement de 970 000 actions représentant 11,2 % du capital. Ces actions ont été cédées par certains investisseurs historiques notamment des fonds de capital-risque ayant accompagné la Société tout au long de son développement. A l'occasion de cette opération, le flottant a été porté à 40 % du capital permettant un accroissement significatif de la liquidité.

BioAlliance Pharma a signé le 2 janvier 2007 un contrat de liquidité avec CM-CIC Securities pour un montant de 250.000 euros, en remplacement du contrat précédemment conclu avec ING Securities Bank et résilié le 31/12/2006. Son objectif est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre.

Aucun facteur de risque spécifique n'est anticipé au second semestre 2007, autre que les facteurs de risques inhérents à l'activité, à la structure, à la stratégie et à l'environnement de la Société décrits dans le Document de Référence 2006, visé par l'AMF le 6 avril 2007 sous le numéro R.07-031.

Deux évènements majeurs sont intervenus au début du deuxième semestre 2007 :

BioAlliance Pharma a finalisé son accord de licence pour les Etats-Unis d'un montant total de \$65 millions plus royalties, avec un partenaire idéal, Par Pharmaceutical,

La Société a signé le 2 juillet 2007 un accord de licence exclusif pour la commercialisation de Loramyc® aux Etats-Unis avec PAR Pharmaceutical, société spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de médicaments génériques ainsi que de thérapeutiques innovantes destinées aux marchés de l'oncologie et du VIH. En contrepartie de cette licence, BioAlliance Pharma a reçu de PAR un paiement initial de \$15 millions. PAR versera également d'autres montants à hauteur de \$50 millions, soit \$20 millions dès l'enregistrement du produit aux Etats-Unis et jusqu'à \$30 millions supplémentaires en fonction des ventes de Loramyc®. BioAlliance recevra par ailleurs des redevances significatives sur le chiffre d'affaires, correspondant au stade de développement du produit. Ainsi, **BioAlliance totalise, en plus des royalties, 80 millions d'euros d'accords industriels.**

Aucun montant relatif à cet accord n'a été comptabilisé sur le premier semestre.

BioAlliance Pharma a levé € 40 millions d'euros par voie de placement privé.

La Société a annoncé le 26 juillet 2007 avoir finalisé une levée de fonds par voie de placement privé pour un produit brut de € 40 millions, représentant 3.131.020 actions nouvelles placées au prix de 12,79€. Cette émission a été réservée à 32 investisseurs qualifiés (sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective) investissant dans le secteur pharmaceutique et/ou biotechnologique. Cette opération majeure va permettre à la Société d'accélérer le passage en clinique de nouveaux produits prometteurs, de développer d'autres produits en capitalisant sur la technologie adhésive Lauriad® déjà validée avec le Loramyc® et enfin de réaliser l'acquisition ciblée de produits complémentaires du Loramyc® destinés au milieu hospitalier (cancer et VIH).

Au plan des transactions entre parties liées, la Société a mis en place le 31 mai 2007 un accord de licence exclusive avec sa filiale SpeBio, au travers duquel cette dernière commercialisera le produit Loramyc® en Europe (hors France). Cet accord de licence a donné lieu à la signature au paiement d'un montant de 3 millions d'euros.